

Notice Annuelle

Exercice terminé le
31 décembre 2025



Lassonde



TABLE DES MATIÈRES

1.	NOTES EXPLICATIVES	1
1.1	Énoncés prospectifs	1
2.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
2.1	Dénomination, adresse et constitution	2
2.2	Liens intersociétés	3
3.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	3
3.1	Généralités	3
3.2	Transitions au sein de la direction	3
3.3	Investissements en immobilisations aux États-Unis	4
3.4	Acquisition de Summer Garden Food Manufacturing	4
3.5	Facilités de crédit américaines	4
3.6	Facilités de crédit canadiennes	5
4.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	5
4.1	Aperçu	5
4.2	Recherche et développement	6
4.3	Méthodes de production	6
4.4	Compétences et connaissances spécialisées	7
4.5	Conditions concurrentielles	7
4.6	Approvisionnement en matières premières	7
4.7	Actifs incorporels	8
4.8	Saisonnalité	8
4.9	Protection de l'environnement	8
4.10	Salariés	8
4.11	Politique en matière de durabilité	8
4.12	Facteurs de risque	9
5.	DIVIDENDES	9
5.1	Dividendes	9
5.2	Restrictions pouvant affecter le paiement des dividendes	9
5.3	Politique de dividendes	9
5.4	Dividendes déterminés	9
6.	STRUCTURE DU CAPITAL	9
6.1	Actions subalternes et actions à droits de vote multiples	10
6.2	Actions privilégiées de premier rang et de second rang	11
7.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	11
7.1	Cours et volume des opérations	11
7.2	Cours et volume des opérations mensuelles pour l'exercice 2025	11
8.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	12
8.1	Administrateurs	12
8.2	Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs	13
8.3	Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	13
9.	POURSUITES	13
10.	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023	14

11.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	14
12.	CONTRATS IMPORTANTS	14
13.	EXPERTS	14
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	15
15.	INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	15
15.1	Charte.....	15
15.2	Composition du comité d'audit	15
15.3	Formation et expérience des membres du comité d'audit	15
15.4	Politique d'approbation des mandats non liés à l'audit	16
15.5	Honoraires de l'auditeur externe.....	16
	ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	18

1. NOTES EXPLICATIVES

À moins d'indication contraire, l'information présentée aux présentes est en date du 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice de la Société. Les montants dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

Les mentions de « Lassonde » ou de la « Société » renvoient à Industries Lassonde inc. et à toutes ses filiales, collectivement, ou à Industries Lassonde inc. ou à une ou plusieurs de ses filiales, selon le cas.

1.1 Énoncés prospectifs

La présente notice annuelle comporte de l'« information prospective » et les communications publiques verbales et écrites de la Société qui ne constituent pas un fait historique peuvent être réputées une « information prospective » au sens de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés constituant de l'information prospective comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs et buts de la Société et sont fondés sur les attentes, projections, croyances, jugements et hypothèses actuels selon l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif applicable a été fait à la lumière de l'expérience de la Société et de sa perception des tendances historiques.

Les énoncés prospectifs sont habituellement définis par des mots comme « anticiper », « continuer », « estimer », « s'attendre », « peut », « fera », « projeter », « devrait », « pourrait », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « but » et d'autres expressions similaires suggérant des événements futurs ou un rendement futur ainsi que la forme négative de ces termes ou leurs variations. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans la présente notice annuelle peuvent constituer des énoncés prospectifs.

Dans la présente notice annuelle, les énoncés prospectifs comprennent notamment ceux figurant à la rubrique 3 « Développement général de l'activité au cours des trois derniers exercices ». Divers facteurs ou diverses hypothèses sont appliqués par la Société pour élaborer les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la Société, y compris l'information obtenue de sources tierces. **Les lecteurs sont prévenus que les hypothèses utilisées par la Société pour appuyer ces énoncés prospectifs pourraient se révéler inexactes en totalité ou en partie.**

Les facteurs significatifs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les conclusions, prévisions ou projections reflétées dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres et sans s'y limiter, les risques associés aux éléments suivants : la détérioration des conditions macroéconomiques ou socioéconomiques générales, y compris les conflits persistants, les tensions relatives aux politiques commerciales et industrielles entre les principales économies mondiales et l'utilisation accrue de sanctions économiques (y compris les tarifs, les droits et autres restrictions commerciales), qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les fournisseurs, les clients et les coûts d'exploitation de la Société; la disponibilité des matières premières et des emballages et les variations de prix qui en découlent, plus précisément pour les matières premières importantes pour la Société, ainsi que l'efficacité de ses stratégies de couverture s'y rattachant; la capacité à s'adapter aux changements et les faits nouveaux touchant le secteur d'activités de la Société, notamment, les préférences, les goûts et les habitudes d'achat des clients, les conditions du marché, la dynamique du commerce de détail, le risque que les décisions d'achat des consommateurs soient influencées par des considérations d'alignement social ou politique dans le contexte de conflits commerciaux ainsi que les activités des concurrents et des clients; le risque que certains concurrents disposent d'un accès à des technologies supérieures, notamment en matière d'intelligence artificielle et de capacités de marketing numérique; les perturbations, les défaillances ou des menaces de cybersécurité visant les systèmes de technologie de l'information de la Société susceptibles d'entraîner des interruptions d'activités, une compromission de l'intégrité des données, des atteintes à la confidentialité ou des fraudes par compromission de courriels d'affaires; le déploiement fructueux de la stratégie pluriannuelle de la Société (la « Stratégie », définie à la rubrique 4 - « Stratégie pluriannuelle » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025), incluant l'exécution réussie de ses projets d'investissement clés ainsi que la matérialisation des bénéfices sous-jacents attendus; la dépendance à l'égard d'ententes de marques sous licence ou de marques appartenant à des tiers, lesquelles sont assujetties à un renouvellement, une résiliation ou une modification à la discrétion du propriétaire de la marque, de sorte que toute modification défavorable pourrait entraîner une perte de ventes ou des coûts additionnels; la capacité de redresser et de revitaliser la performance des filiales américaines de boissons de la Société; les changements climatiques et les catastrophes entraînant une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses en immobilisations et une réduction de la production, ou ayant une incidence sur la disponibilité, la qualité ou la volatilité des prix des principaux produits de base achetés par la Société; la possibilité d'arrêts de travail en raison du non-renouvellement ou de l'incapacité de conclure des conventions collectives ou autres raisons; la capacité de la Société à intégrer efficacement les entreprises acquises; la perte de fournisseurs clés ou des litiges avec eux ou la concentration des fournisseurs; les modifications apportées aux lois et règles qui touchent les activités de la Société notamment en matière fiscale, ainsi que leur interprétation, et les nouvelles prises de position adoptées par les autorités compétentes; la capacité à maintenir de solides plateformes d'approvisionnement et de fabrication ainsi que des canaux de distribution efficaces; les fluctuations des frais de transport entrant et sortant, l'incidence du prix du pétrole (et de ses dérivés) sur les coûts directs et indirects de la Société, ainsi que la capacité de cette dernière de transférer ces augmentations au moyen de hausses des prix ou d'autres moyens, le cas échéant, à ses clients dans des conditions de marché concurrentielles et en tenant compte de l'élasticité de la demande; l'instauration réussie des programmes de santé et de sécurité de la Société et l'application des lois et règlements en matière de santé et sécurité; les blessures graves subies par un employé ou le décès d'un employé, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la continuité des activités de la Société et sa réputation et engendrer des coûts liés à la conformité; la pénurie de main-d'œuvre et son incidence sur



l'embauche, la formation, le perfectionnement, la fidélisation et la fiabilité des membres du personnel ainsi que sur leur productivité, les enjeux en matière d'emploi, la conformité aux lois sur les normes du travail dans divers territoires; la consolidation accrue des clients dans le secteur de l'alimentation, ce qui leur donne un pouvoir de négociation important notamment sur les prix de vente de la Société; la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de durabilité environnementale ainsi que le coût des mesures d'assainissement liées aux passifs environnementaux; l'incapacité de maintenir la sécurité et l'intégrité des produits de la Société qui pourrait entraîner des rappels de produits et des réclamations en responsabilité du fait des produits alimentaires mal étiquetés, falsifiés, contaminés ou avariés, et nuire à sa réputation; les risques associés à l'utilisation par la Société d'outils reposant sur l'intelligence artificielle; les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, de la liquidité et du crédit, du cours des actions et des obligations de retraite; l'engagement de frais de restructuration, de frais d'aliénation ou d'autres frais connexes ainsi que la constatation de perte de valeur du goodwill ou d'actifs à long terme; la suffisance de la garantie d'assurance; et l'incidence ainsi que l'issue des actions en justice, litiges ou instances réglementaires potentiels auxquels la Société peut être partie. La Société avertit les lecteurs que la liste qui précède n'est pas exhaustive.

Les hypothèses, les attentes et les estimations formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs ainsi que les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des énoncés prospectifs sont abordés dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont l'information sur les facteurs de risque qui se retrouvent à la rubrique 19 - « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Les lecteurs devraient lire cette section attentivement.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont formulés à la date des présentes. À moins d'y être tenue par la loi, la Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. **Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.**

2. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

2.1 Dénomination, adresse et constitution

Industries Lassonde inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 septembre 1981. Par certificat de modification daté du 15 mars 1984, elle adoptait sa dénomination sociale actuelle.

Le capital social autorisé de la Société comprend i) un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, sans droit de vote, pouvant être émises en une ou plusieurs séries, dont les attributs sont déterminés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration ») avant leur émission; ii) un nombre illimité d'actions de catégorie A à droit de vote subalterne (les « actions subalternes »); et iii) un nombre illimité d'actions de catégorie B à droits de vote multiples (les « actions à droits de vote multiples »). Les porteurs d'actions subalternes ont droit à un vote par action et les porteurs d'actions à droits de vote multiples ont droit à 10 votes par action.

Si une offre publique d'achat, telle que définie dans les statuts de la Société (les « statuts »), est faite aux porteurs d'actions à droits de vote multiples, chaque action subalterne deviendra convertible au gré du porteur en une action à droits de vote multiples, mais uniquement aux fins de permettre au porteur d'accepter cette offre. Les actions à droits de vote multiples sont convertibles, en tout temps, au gré du porteur, en actions subalternes au taux de conversion d'une action subalterne pour chaque action à droits de vote multiples.

Le siège social de la Société est situé au 755, rue Principale, Rougemont (Québec) J0L 1M0.

2.2 Liens intersociétés

Le tableau suivant présente les principales filiales en exploitation de la Société, leur lieu de constitution et le pourcentage des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote détenus par la Société.

Nom de la filiale	Pourcentage des droits de vote détenus		Lieu de constitution
	Directement (%)	Par l'entremise de filiales (%)	
A. Lassonde inc.	100	s.o.	Québec
Spécialités Lassonde inc.	100	s.o.	Québec
Diamond Estates Wines & Spirits Inc.	48,4	s.o.	Ontario
Lassonde Pappas and Company, Inc.	s.o.	90	New Jersey
Apple & Eve, LLC	s.o.	90	Delaware
Old Orchard Brands, LLC	s.o.	90	Michigan
Sun-Rype Concentrates, Inc.	s.o.	90	Delaware
Sun-Rype Products (USA), Inc.	s.o.	90	Delaware
Zidian Logistics LLC	s.o.	90	Ohio
Zidian Manufacturing LLC	s.o.	90	Ohio
JZC LLC	s.o.	90	Ohio

3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

3.1 Généralités

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice 2025 s'est établi à 149,7 millions \$, en hausse de 35,6 millions \$ sur le résultat de l'exercice précédent. Cette augmentation entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la hausse du résultat d'exploitation, atténuée en partie par une augmentation des frais financiers.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice 2024 s'était établi à 114,1 millions \$, en hausse de 26,6 millions \$ sur le résultat de l'exercice 2023. Cette augmentation entre 2023 et 2024 découlait principalement d'une hausse du résultat d'exploitation atténuée par une augmentation des frais financiers et de la charge d'impôts sur le résultat.

3.2 Transitions au sein de la direction

Nomination du prochain chef de la direction financière

Le 19 février 2026, la Société a annoncé la nomination de Francis Trudeau au poste de vice-président exécutif Finances, à compter du 16 mars 2026. Francis Trudeau succédera à Eric Gemme au poste de chef de la direction financière de Lassonde le 19 mai 2026. Cette succession fait suite à l'annonce, le 29 juillet 2025, du départ à la retraite d'Eric Gemme le 19 juin 2026.

Nomination de la présidente exécutive du conseil d'administration

Le 1^{er} janvier 2025, Nathalie Lassonde a été nommée présidente exécutive du conseil d'administration, quittant ses fonctions de vice-présidente exécutive et de co-présidente du conseil. Pierre-Paul Lassonde, qui a agi en qualité de président du conseil jusqu'au 31 août 2024, puis en qualité de co-président du conseil jusqu'au 31 décembre 2024, continue de siéger à titre d'administrateur. Voir la rubrique 8 pour de plus amples renseignements.

Nomination du nouveau chef de la direction

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2024, Vincent R. Timpano, auparavant président et chef de l'exploitation, a été nommé chef de la direction de la Société. Nathalie Lassonde, ancienne chef de la direction, a fait la transition vers le poste de vice-présidente exécutive et a coprésidé le conseil d'administration avec Pierre-Paul Lassonde, du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024.

3.3 Investissements en immobilisations aux États-Unis

Le 1^{er} octobre 2024, Lassonde a dévoilé les détails d'un investissement d'environ 200,0 millions \$ US sur une période d'environ deux ans pour la construction d'une nouvelle usine au New Jersey, sur un site adjacent à l'usine existante de la Société, qui héberge deux lignes de boissons de format familial à remplissage à chaud et est la seule du réseau de la Société à produire de la sauce aux canneberges en conserve. Lassonde a engagé des dépenses en immobilisations de 13,0 millions \$ US en 2024 et de 60,4 millions \$ US en 2025, le reste devant être engagé en 2026 (95,8 millions \$ US) et au début de 2027. La construction progresse et le projet respecte globalement le budget et l'échéancier établis.

Une fois construite, cette nouvelle usine ultramoderne, d'une superficie approximative de 200 000 pieds carrés, remplacera l'usine adjacente actuelle et permettra à Lassonde de renforcer sa position concurrentielle sur le marché clé du nord-est des États-Unis en améliorant son efficacité opérationnelle et en produisant un volume supplémentaire à moindre coût grâce à un flux de production plus efficace, à des rendements accrus et à une meilleure logistique.

3.4 Acquisition de Summer Garden Food Manufacturing

Le 8 août 2024, la Société a complété, par l'intermédiaire d'une filiale américaine détenue à 90 %, l'acquisition de The Zidian Group, qui exploite Summer Garden Food Manufacturing et certains membres de son groupe (collectivement, « Summer Garden »). Située à Boardman, en Ohio, et employant environ 200 personnes, Summer Garden développe, fabrique et commercialise une large gamme de sauces et de condiments de qualité supérieure, notamment des sauces pour pâtes aux tomates et à la crème, des sauces BBQ, des trempettes et des vinaigrettes. Son portefeuille comprend environ 250 produits vendus dans plus de 20 000 points de vente sous ses marques *Gia Russa*, *Little Italy in the Bronx* et *G Hughes*, leader dans le segment des sauces BBQ (et autres condiments) sans sucre aux États-Unis.

L'acquisition a été effectuée pour une contrepartie en espèces de 237,2 millions \$ US, réglée à la clôture. Ce montant a depuis été réduit de 0,6 million \$ US à la suite de l'ajustement final du prix d'achat. De plus, des contreparties éventuelles d'un montant maximal de 45,0 millions \$ US pourraient être payées en multiples versements au cours des deux années suivant la clôture de l'opération, si certains objectifs financiers sont atteints et d'autres conditions sont remplies. Les contreparties éventuelles sont liées aux volumes de vente de certains produits au cours de la période de deux ans suivant l'acquisition, au renouvellement ou au non-renouvellement d'une convention avec un client au moment de son expiration et, dans une moindre mesure, à la survenance ou à la non-survenance d'événements liés aux coûts de la main-d'œuvre. Conformément à la structure de propriété des filiales américaines de la Société en place depuis 2011, la Société détient une participation de 90 % dans Summer Garden alors que 3346625 Canada Inc., une entité contrôlée par M. Pierre-Paul Lassonde, membre du conseil d'administration de la Société, détient la participation restante de 10 %.

3.5 Facilités de crédit américaines

Les facilités de crédit américaines, mises en place à l'origine en 2011, ont été modifiées à quelques reprises au cours des derniers exercices. Le 25 juin 2025, la Société a conclu une quatrième convention modifiée et mise à jour afin notamment d'obtenir une nouvelle facilité de prêt à terme d'un montant de 250,0 millions \$ US, d'augmenter de 90,0 millions \$ US le montant autorisé de la facilité de crédit d'exploitation rotatif existante et de repousser sa date d'échéance à juin 2029. Ainsi, les facilités de crédit américaines de la Société comprennent désormais une facilité de crédit rotatif commise d'une durée de quatre ans pour un montant autorisé de 250,0 millions \$ US et un prêt à terme d'un montant de 250,0 millions \$ US échéant en juin 2029.

Les facilités de crédit modifiées demeurent sans recours à l'égard des actifs canadiens de la Société et sont garanties par les actifs des filiales américaines de la Société ainsi que par un nantissement des actions liées à la propriété de ces filiales.

3.6 Facilités de crédit canadiennes

Les facilités de crédit canadiennes, conclues à l'origine en 2013, ont été modifiées à quelques reprises au cours des derniers exercices. Le 20 juin 2024, à la suite de la signature de l'entente visant l'acquisition de Summer Garden, la Société a conclu une entente visant à modifier les facilités de crédit canadiennes (l'« entente de crédit CA ») afin notamment d'y inclure les diverses modifications convenues entre le 20 décembre 2019 et le 19 juin 2024 et d'augmenter de 250,0 millions \$ le montant autorisé de la facilité canadienne de crédit rotatif (le « crédit rotatif CA ») pour le porter à un total de 475,0 millions \$ commis jusqu'en avril 2027. L'entente de crédit CA est entrée en vigueur avec prise d'effet le 8 août 2024. En août 2025, la Société et ses prêteurs ont convenu de prolonger la durée de l'entente de crédit CA d'une année, jusqu'à avril 2028.

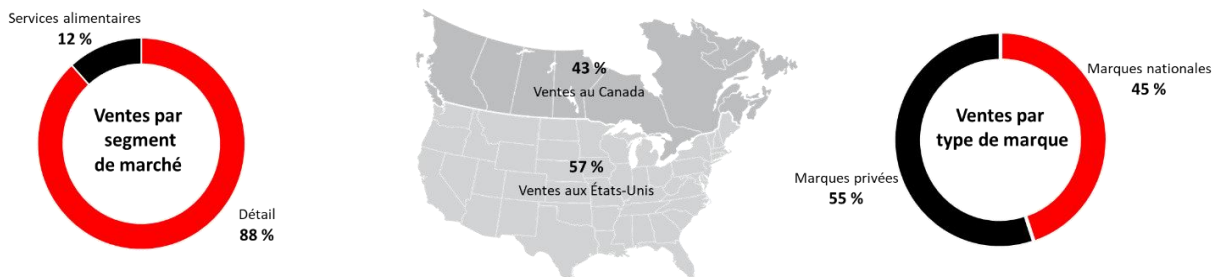
4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

4.1 Aperçu

Industries Lassonde inc. est un chef de file de l'industrie des aliments et des boissons en Amérique du Nord. La Société développe, fabrique et commercialise une vaste gamme de produits de marque nationale et de marque privée. Les produits de Lassonde comprennent des jus et boissons de fruits, des sauces pour pâtes, des sauces aux canneberges, des condiments, des soupes, des bouillons, des collations à base de fruits ainsi que des boissons alcoolisées comme des cidres et des vins. Au total, Lassonde distribue plus de 3 500 produits uniques dans environ 200 formats répartis dans des catégories de produits de tablette sèche, réfrigérés et surgelés.

La stratégie de commercialisation de la Société regroupe i) les ventes effectuées aux détaillants et grossistes en alimentation, dont les chaînes de supermarchés, les marchands indépendants, les grandes surfaces, les clubs-entrepôts, les dépanneurs ainsi que les grandes chaînes de pharmacies, et ii) les ventes de services alimentaires effectuées aux restaurants, hôtels, hôpitaux, écoles et grossistes desservant ces établissements.

Répartition des ventes (2025)



Principales marques de boissons



Principales marques d'aliments de spécialité



Les produits de marque nationale de Lassonde sont vendus dans des emballages variés et sous de nombreuses marques de commerce de propriété exclusive, ainsi que sous des marques de commerce dont la Société détient les droits d'utilisation. Lassonde fabrique également des produits de marque privée pour la vaste majorité des grands détaillants et grossistes en Amérique du Nord.

Lassonde exploite 19 usines situées au Canada et aux États-Unis grâce à l'expertise de plus de 2 900 employés équivalents temps plein.

2025 – Réseau nord-américain



Notre réseau nord-américain

Canada

- 1-6** Siège social
Rougemont (QC)
- Usines**
- Mont-Rouge (QC)
 - 5e Avenue (QC)
 - Cidrerie (QC)
 - Saint-Damase (QC)
 - Boisbriand (QC)
- 7** Toronto (ON)
- 8-9** Niagara-on-the-Lake (ON)
Diamond Estates Wines
& Spirits
- 10** Clarksburg (ON)
- 11** Calgary (AB)
- 12** Kelowna (BC)

États-Unis

- 13** Bureau
Cherry Hill (NJ)
- Usines**
- 14** Seabrook (NJ)
 - 15** Hendersonville (NC)
 - 16** Springdale (AR)
 - 17** Sparta (MI)
 - 18** Boardman (OH)
 - 19** Wapato (WA)
 - 20** Selah (WA)
 - 21** Ontario (CA)

Pour en apprendre davantage, visitez le www.lassonde.com.

4.2 Recherche et développement

L'équipe de recherche et développement de Lassonde évalue constamment les nouvelles tendances dans l'industrie mondiale de l'alimentation. Elle travaille continuellement au développement de nouveaux produits et à la mise en application de nouveaux procédés et de nouvelles technologies de conditionnement.

La Société développe et commercialise des produits alimentaires santé afin de répondre à la demande grandissante de la population qui se préoccupe de plus en plus de l'effet des produits alimentaires sur la santé. À cet égard, la Société est à l'affût des nouveaux ingrédients ayant des effets bénéfiques scientifiquement prouvés sur la santé.

Le cycle d'élaboration et de mise au point s'échelonne généralement sur une période de 3 à 24 mois selon la complexité du produit, des technologies et des procédés visés. Il y a donc un flot ininterrompu de nouveaux produits se retrouvant soit à des stades précoces de développement, soit près de la phase de commercialisation.

L'équipe de recherche et développement travaille également à améliorer les gammes de produits, les procédés et les technologies de conditionnement existants.

La Société effectue elle-même la majeure partie de ses travaux de recherche et développement, mais collabore également avec des universités, des centres de recherche et des fournisseurs au niveau national et international, dans le cadre de divers projets dans ce domaine.

4.3 Méthodes de production

La Société utilise divers procédés industriels pour la préparation et la conservation des jus, boissons, bouillons, sauces et produits alimentaires spécialisés ainsi que des collations à base de fruits sous forme de barres offerts aux consommateurs dans des emballages et des formats variés.

Les divers procédés utilisés pour les jus, les boissons et les produits de spécialité comprennent la préparation, le traitement et le conditionnement selon a) une méthode de conditionnement à froid en ambiance aseptique dans des contenants de carton

multicouche et des emballages en matière plastique pour des produits de longue conservation et des produits réfrigérés, b) une méthode de conditionnement à chaud dans des emballages thermorésistants (aluminium, verre, métal et certains plastiques) pour des produits de longue conservation, c) une méthode de conditionnement à froid en ambiance ultra propre pour des produits réfrigérés et surgelés et d) une méthode de chauffage à surface raclée suivi d'extrusion et de séchage pour les barres de fruits. La stérilisation thermique en autoclave est utilisée dans le cas de sauces pour pâtes et de certains produits de spécialité afin de préserver la qualité sur une longue période de stockage. En plus des technologies de conditionnement de jus et boissons, la Société utilise des procédés et techniques d'extraction et de pressage de fruits adaptés aux différents types de jus recherchés.

4.4 Compétences et connaissances spécialisées

La Société utilise des procédés à la fois innovateurs et performants pour l'extraction des jus ainsi que des procédés de conditionnement des plus modernes. Ces procédés nécessitent des connaissances pointues tant en ce qui a trait à la transformation des fruits qu'au conditionnement final des produits. L'expertise englobe plusieurs domaines dont la science alimentaire, le génie, la chimie, la microbiologie, la science de la nutrition, le génie industriel ainsi que l'informatique et la robotique industrielle.

4.5 Conditions concurrentielles

Canada

Les marchés canadiens des jus, des boissons et des produits alimentaires de spécialité au sein desquels œuvre la Société sont très compétitifs. La Société est le plus grand fabricant canadien de jus et boissons de fruits, ainsi que de bouillons et sauces à fondue. Lassonde se mesure à plusieurs concurrents régionaux, nationaux et internationaux, dont certains commercialisent des marques très connues comme Tropicana, Minute Maid, Simply Orange et Ocean Spray. Elle se mesure également à de grandes sociétés comme Refresco Group, qui manufacture des jus et boissons de fruits pour le compte de propriétaires d'importantes marques nationales et de marques privées. La concentration des détaillants et grossistes en alimentation au Canada contribue à hausser les frais commerciaux, les rabais et les redevances liés aux produits de marques nationales et de marques privées commercialisés par la Société dans ce territoire.

États-Unis

Les marchés américains des jus, des boissons, des sauces aux canneberges et des aliments de spécialité au sein desquels œuvre la Société sont très concurrentiels. La Société se mesure non seulement à des fournisseurs de jus de marques privées tels que Refresco Group mais également, à plusieurs concurrents régionaux, nationaux et internationaux qui offrent des produits de marque, notamment des marques très connues comme Ocean Spray, V8, Capri Sun, Kool-Aid, Mott's, Welch's, Honest Kids et Minute Maid. La nature hautement concurrentielle de la catégorie et des activités contribue au fait que les concurrents qui offrent des produits de marque assurent fréquemment la promotion de ces produits.

La Société est une des deux plus grandes productrices de jus et de boissons de fruits prêtes à boire non réfrigérés de marque privée aux États-Unis et une importante productrice de sauce aux canneberges.

4.6 Approvisionnement en matières premières

Les matières premières pour la fabrication des breuvages et aliments commercialisés par la Société comprennent principalement des jus de fruits et concentrés de jus de fruits, ainsi que des fruits, arômes, édulcorants et légumes qui sont achetés soit directement ou par l'intermédiaire de courtiers sur les marchés international et nord-américain selon les récoltes ou leur disponibilité. Ces matières premières sont sélectionnées selon des normes rigoureuses de qualité et de salubrité alimentaire. La majorité des ingrédients ainsi achetés proviennent des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Espagne, États-Unis, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Turquie et Ukraine. À l'instar de ses concurrents, la Société achète une grande partie de son jus d'orange auprès de deux fournisseurs situés au Brésil.

Pour ce qui est du conditionnement des produits, la Société utilise principalement des contenants de carton multicouche, de plastique PET et de verre. La Société produit également elle-même plusieurs contenants à partir de granules de plastique PET. La majorité des contenants et matériels d'emballage utilisés par la Société proviennent des pays suivants : Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Finlande et Mexique. Comme un certain nombre de ses concurrents qui utilisent une technologie de conditionnement similaire, la Société achète une partie importante du carton multicouche dont elle a besoin principalement auprès d'un même fournisseur. De plus, la Société achète une partie importante des contenants de plastique PET pour les jus et les boissons fabriqués aux États-Unis auprès de deux fournisseurs situés aux États-Unis.

En 2025, la Société a fait face à des enjeux d'approvisionnement en jus d'orange et en concentrés de jus d'orange ainsi qu'à des contraintes en matière d'approvisionnement en concentrés de jus d'ananas et en purées d'ananas, dans chaque cas en raison de récoltes mondiales historiquement courtes causées par les perturbations climatiques, qui ont entraîné une pression à la hausse des prix pour la Société et le marché dans son ensemble.

4.7 Actifs incorporels

Une grande proportion des produits développés par la Société sont commercialisés sous ses propres marques de commerce, de sorte que celles-ci sont un actif important. Au cours des dernières années, la Société a renforcé la position de ses marques de commerce au Canada en lançant de nombreux produits de qualité, dont plusieurs constituent des innovations, en réalisant des acquisitions et en faisant la promotion de ses produits par un marketing soutenu.

La Société possède également divers droits d'auteur, dessins industriels, secrets commerciaux ainsi qu'un important savoir-faire. Ces derniers se rattachent à ses produits, à leurs recettes, à leurs méthodes et procédés de fabrication, à leurs emballages et à l'équipement utilisé pour leur production.

4.8 Saisonnalité

Les ventes de la Société suivent généralement une tendance saisonnière, augmentant progressivement tout au long de l'année. Les ventes correspondent normalement aux habitudes de dépenses des consommateurs avec une demande plus élevée pendant la rentrée scolaire et les vacances et une demande plus faible au début de l'année.

4.9 Protection de l'environnement

La Société s'engage à se conformer à toute la législation et à toute la réglementation environnementales applicables. Elle soutient la collecte et le recyclage des emballages gérés par des organismes au Canada tels que Consignation, Éco Entreprises Québec et Stewardship Ontario.

La Société ne s'attend pas à ce que les investissements qu'elle aura à faire afin de continuer à se conformer aux normes environnementales aient une incidence importante sur ses résultats, ses investissements en immobilisations ou sa position concurrentielle au cours des prochaines années. Cependant, la Société continue de surveiller les impacts que la réglementation relative à la consigne et au recyclage de ses contenants pourrait avoir sur ses résultats.

4.10 Salariés

Au 31 décembre 2025, la Société comptait un peu plus de 2 900 employés équivalents temps plein.

4.11 Politique en matière de durabilité

La Société s'est dotée d'un code d'éthique ainsi que de politiques d'entreprise sur la violence et le harcèlement en milieu de travail, lesquelles ont été communiquées à l'ensemble de ses employés. La Société a également, au cours des années, mis de l'avant plusieurs initiatives au bénéfice de ses employés, incluant notamment : un programme d'assurances collectives, un programme d'aide aux employés assorti d'un service de télémédecine et un programme de développement individuel.

La Société soutient de manière récurrente plusieurs centaines d'organismes communautaires qui viennent en aide aux populations dans le besoin. La contribution de la Société prend la forme de dons en argent ou en produits.

La Société déploie également des efforts soutenus afin de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en diminuant sa consommation d'eau et en améliorant la durabilité de ses emballages.

La Société reconnaît l'importance d'intégrer les facteurs de durabilité dans sa stratégie. La Société a complété une étude de matérialité ayant mené à l'identification des sujets de durabilité prioritaires et ayant un potentiel de création de valeur pour l'organisation. Elle a ainsi mis en place les bases de sa stratégie de durabilité autour de ces sujets. La Société les réévalue en continu afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents et prévoit procéder à des ajustements au fil du temps.

4.12 Facteurs de risque

Les activités de la Société comportent des incertitudes et des facteurs de risque, tel qu'il est décrit à la rubrique intitulée « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, qui est disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, lesquels facteurs de risque sont intégrés par renvoi dans les présentes.

5. DIVIDENDES

5.1 Dividendes

Au cours de chacun des exercices indiqués, la Société a déclaré et payé les dividendes suivants sur ses actions subalternes et actions à droits de vote multiples :

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercices terminés les		
	31 déc. 2025 (\$)	31 déc. 2024 (\$)	31 déc. 2023 (\$)
Dividendes totaux	30 015	27 286	15 003
Dividendes par action (en \$)	4,40	4,00	2,20

5.2 Restrictions pouvant affecter le paiement des dividendes

La Société prévoit maintenir le paiement de dividendes. Le paiement dépendra de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins en capitaux et d'autres facteurs que le conseil d'administration pourrait juger pertinents.

5.3 Politique de dividendes

Jusqu'au 13 février 2024, la politique de dividendes de la Société consistait à déclarer, sur une base annualisée, un dividende correspondant à environ 25 % du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de l'exercice précédent.

Le 14 février 2024, la politique de dividendes a été modifiée afin que la déclaration, le montant et le paiement des dividendes sur les actions de catégorie A à droit de vote subalterne et les actions de catégorie B à droits de vote multiples de la Société, soient à la discrétion du conseil d'administration qui tiendra compte, dans ses décisions, des résultats financiers, des besoins de capitaux et des flux de trésorerie disponibles de la Société, des perspectives quant à ses activités et, s'il y a lieu, d'autres facteurs qu'il jugera pertinents.

5.4 Dividendes déterminés

Les dividendes déclarés et versés par la Société au cours de l'exercice 2025 sont des dividendes déterminés au sens de la législation fiscale canadienne. Les dividendes à être déclarés et versés par la Société au cours de l'exercice 2026 et des exercices subséquents seront également des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire de la part de la Société.

6. STRUCTURE DU CAPITAL

En date du 26 mars 2026, 3 069 000 actions subalternes et 3 752 620 actions à droits de vote multiples sont émises et en circulation. Aucune action privilégiée de premier rang ou de second rang n'est présentement émise et en circulation. Le tableau de la rubrique 6 intitulée « Principaux porteurs » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société, qui est disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, énumère les principaux porteurs des actions émises et en circulation de la Société ainsi que le pourcentage que représentent leurs droits de vote respectifs.

Le texte qui suit présente un résumé des droits, privilèges, conditions et restrictions rattachés au capital social autorisé de la Société et est fourni sous réserve du texte intégral des statuts de la Société.

6.1 Actions subalternes et actions à droits de vote multiples

Sauf en ce qui a trait aux droits de vote et aux droits de conversion, les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples comportent les mêmes droits, privilèges et conditions. Les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples ne confèrent pas de droit de préemption.

Dans les statuts de la Société, l'expression « Groupe Lassonde » signifie l'un ou plusieurs de M. Pierre-Paul Lassonde, son épouse et leurs descendants nés ou à naître de même que leurs héritiers et légataires respectifs.

Droit de vote

Les porteurs d'actions subalternes ont droit à un vote par action et les porteurs d'actions à droits de vote multiples ont droit à 10 votes par action.

Dividendes

Les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples ont droit, action pour action, à tout dividende qui peut être déclaré, payé ou mis de côté pour paiement au cours de tout exercice de la Société relativement à ces actions, sous réserve des droits prioritaires conférés aux actions privilégiées de premier rang et de second rang.

Dissolution

En cas de liquidation ou dissolution de la Société ou de toute autre distribution de ses biens entre ses actionnaires pour fins de liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions subalternes et d'actions à droits de vote multiples ont le droit de participer, action pour action, à la distribution de tous les biens de la Société, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de second rang.

Droit de conversion

Les actions à droits de vote multiples sont convertibles en tout temps et de temps à autre, au gré du porteur, en actions subalternes à raison d'une action subalterne pour chaque action à droits de vote multiples.

Les actions subalternes deviendront convertibles en actions à droits de vote multiples selon le même ratio de conversion, au gré du porteur, si le Groupe Lassonde cesse d'être propriétaire, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit (y compris, sans limiter la portée de ce qui précède, à travers des corporations ou des fiducies interposées ou autrement) d'un nombre d'actions en circulation de quelque catégorie que ce soit de la Société qui lui permet d'exercer, à cette date, plus de 50 % des droits de vote attachés aux actions en circulation de toutes les catégories d'actions de la Société comportant, à cette date, le droit de vote.

Protection en cas d'offre publique d'achat

Si une offre, telle que définie dans les statuts de la Société (une « offre »), est faite aux porteurs d'actions à droits de vote multiples, chaque action subalterne deviendra convertible au gré du porteur en une action à droits de vote multiples, mais uniquement aux fins de permettre au porteur d'accepter cette offre.

Une offre est définie dans les statuts de la Société comme étant une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle sera amendée ou adoptée à nouveau par la suite) en vue d'acquérir des actions à droits de vote multiples. Toutefois, une offre n'inclut pas a) une offre faite à tous les porteurs d'actions à droits de vote multiples et qui est faite en même temps, au même prix et aux mêmes conditions à tous les porteurs d'actions subalternes dont la dernière adresse au registre de la Société est au Québec; et b) une offre lancée par un initiateur qui est dispensé, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle sera amendée ou adoptée à nouveau par la suite, de faire l'offre à tous les porteurs d'actions à droits de vote multiples.

Le droit de conversion rattaché aux actions subalternes est assujéti à la condition que si, à la date d'expiration d'une offre, le Groupe Lassonde n'a pas accepté l'offre, les actions subalternes converties en actions à droits de vote multiples seront réputées n'avoir jamais été ainsi converties et être toujours demeurées des actions subalternes.

Les statuts de la Société contiennent des dispositions concernant les formalités de conversion devant être appliquées si une offre est faite.

6.2 Actions privilégiées de premier rang et de second rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries et le conseil d'administration de la Société a le droit, en tout temps, de fixer le nombre d'actions privilégiées de premier rang de chaque série et de déterminer leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant, sous réserve des limites énoncées, le cas échéant, dans les statuts de la Société.

Les actions privilégiées de second rang sont assujetties et subordonnées aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang. Elles peuvent être émises en séries et le conseil d'administration de la Société a le droit, en tout temps, de fixer le nombre d'actions privilégiées de second rang de chaque série et de déterminer leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant, sous réserve des limites énoncées, le cas échéant, dans les statuts de la Société.

7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

7.1 Cours et volume des opérations

Les actions subalternes de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « LAS.A ». Au cours de l'exercice 2025, les actions subalternes de la Société se sont négociées à un cours variant entre 170,37 \$ et 245,68 \$.

7.2 Cours et volume des opérations mensuelles pour l'exercice 2025



Mois	Cours		Volume total mensuel (nombre d'actions)
	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	
Janvier	195,00 \$	171,50 \$	41 401
Février	195,00 \$	170,37 \$	72 898
Mars	217,00 \$	177,47 \$	64 970
Avril	215,79 \$	192,67 \$	95 982
Mai	234,00 \$	198,28 \$	44 575
Juin	225,00 \$	208,60 \$	36 767
Juillet	229,07 \$	210,00 \$	59 046
Août	222,97 \$	210,22 \$	34 655
Septembre	234,00 \$	210,26 \$	38 747
Octobre	219,40 \$	203,22 \$	33 846
Novembre	245,68 \$	211,30 \$	99 796
Décembre	229,65 \$	215,00 \$	56 984

8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente de l'information sur le profil de chaque administrateur actuel de Lassonde, en date des présentes. Les administrateurs sont élus chaque année et, à moins qu'ils ne soient réélus, ils cessent d'occuper leurs fonctions à la levée de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante.

Nom, province et pays de résidence	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée	
	Présidente exécutive du conseil d'administration, Industries Lassonde inc. (depuis janvier 2025)			
Nathalie Lassonde ⁱ⁾ (Québec, Canada)	Vice-présidente exécutive et vice-présidente du conseil, Industries Lassonde inc. (de septembre 2024 à décembre 2024)	Mai 2005	1 000	actions subalternes
	Chef de la direction et vice-présidente du conseil, Industries Lassonde inc. (de mai 2019 à août 2024)			
	Administrateur de sociétés, Industries Lassonde inc.		3 752 620	actions à droits de vote multiples
Pierre-Paul Lassonde ⁱⁱ⁾ (Québec, Canada)	Coprésident du conseil d'administration, Industries Lassonde inc. (de septembre 2024 à décembre 2024)	Septembre 1981	29 500	actions subalternes
	Président du conseil d'administration, Industries Lassonde inc. (avant septembre 2024)			
Guy Bélanger (Québec, Canada)	Administrateur de sociétés	Mai 2025	500	actions subalternes
Denis Boudreault (Québec, Canada)	Administrateur de sociétés	Avril 2001	500	actions subalternes
Paul Bouthillier ^{iii) v) vi)} (Québec, Canada)	Administrateur de sociétés	Novembre 2005	1 500	actions subalternes
Luc Doyon ⁱⁱⁱ⁾ (Québec, Canada)	Administrateur de sociétés	Février 2023	500	actions subalternes
Pierre Lessard ^{ii) iv)} (Québec, Canada)	Administrateur de sociétés	Mai 2019	600	actions subalternes
Nathalie Pilon ^{i) ii)} (Québec, Canada)	Administratrice de sociétés	Février 2023	1 000	actions subalternes

i) Membre du comité de gouvernance.

ii) Membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

iii) Membre du comité d'audit.

iv) Président du comité d'audit.

v) Président du comité des ressources humaines et de rémunération.

vi) Président du comité de gouvernance.

8.2 Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs

Le tableau suivant présente de l'information sur le profil de chaque membre de la haute direction actuel de Lassonde, en date des présentes.

Nom, province / État et pays de résidence	Poste au sein de la Société	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
Vincent R. Timpano (Québec, Canada)	Chef de la direction Industries Lassonde inc. (depuis sept. 2024)	Président et chef de l'exploitation Industries Lassonde inc. (d'oct. 2021 à août 2024) Chef de la direction Lassonde Pappas and Company, Inc. (de sept. 2020 à sept. 2021)
Eric Gemme (Floride, États-Unis)	Chef de la direction financière Industries Lassonde inc. (depuis avr. 2021)	Chef de la direction financière Lassonde Pappas and Company, Inc. (de mars 2017 à mars 2021)
Amanda Burns (Pennsylvanie, États-Unis)	Présidente, division nord-américaine, Boissons Industries Lassonde inc. (depuis août 2025)	Chef de la direction commerciale, Boissons Amérique du Nord Industries Lassonde inc. (de janv. 2025 à août 2025) Présidente, Marques privées Lassonde Pappas and Company, Inc. (de févr. 2023 à janv. 2025) Vice-présidente principale, Approvisionnement, Amérique du Nord Industries Lassonde inc. (de juin 2022 à janv. 2023) Vice-présidente principale, Finances Lassonde Pappas and Company, Inc. (d'août 2021 à juin 2022)
Jean-Philippe Leblanc (Québec, Canada)	Président, division nord-américaine, Aliments de spécialité Industries Lassonde inc. (depuis mars 2026)	Vice-président, Café Keurig Dr Pepper Canada (de déc. 2023 à mars 2026) Vice-président, Fromage et Beurre Agropur Coopérative (de mars 2020 à déc. 2023)

8.3 Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

Collectivement, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société étaient propriétaires véritables ou exerçaient un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un total de 35 100 actions subalternes et de 3 752 620 actions à droits de vote multiples, représentant respectivement 1,14 % et 100 % des actions en circulation de chacune de ces catégories, en date du 26 mars 2026.

9. POURSUITES

La Société est impliquée à l'occasion dans diverses poursuites judiciaires et actions réglementaires dans le cours normal des activités. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la direction de Lassonde estime qu'aucune des poursuites judiciaires et des actions réglementaires dans lesquelles la Société est ou a été impliquée depuis le début de son plus récent exercice ne représente un montant dépassant 10 % de l'actif de la Société.

10. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

3346625 Canada Inc., une entité contrôlée par M. Pierre-Paul Lassonde, administrateur de la Société, détient une participation majoritaire dans Industries Lassonde inc. Au cours de l'exercice 2024, 3346625 Canada Inc. a acquis une participation de 10 % dans Summer Garden. La participation minoritaire de M. Lassonde dans Summer Garden est conforme à la structure de propriété des filiales américaines de la Société en place depuis 2011, aux termes de laquelle M. Lassonde a maintenu une participation en propriété véritable de 10 % dans les activités américaines de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les relations intersociétés de la Société et l'acquisition de Summer Garden, voir les rubriques 2.2 et 3.4 ci-dessus.

À l'exception de la participation minoritaire de M. Lassonde dans Summer Garden comme il est décrit ci-dessus, i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société; ii) aucun actionnaire de la Société qui, à la connaissance de cette dernière, a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de toute catégorie d'actions de la Société ou exerce une emprise sur de tels titres; iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées en i) et en ii) ou qui fait partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions subalternes de la Société est Compagnie Trust TSX, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

12. CONTRATS IMPORTANTS

La liste qui suit énumère les contrats importants de la Société conclus depuis le début de l'exercice 2025 ou au cours d'un exercice antérieur et qui sont actuellement en vigueur :

- la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour prévoyant les facilités de crédit américaines datée du 25 juin 2025, en sa version modifiée de temps à autre, plus amplement décrite à la rubrique 3.5 ci-dessus;
- la convention de crédit CA prévoyant les facilités de crédit canadiennes datée du 20 juin 2024, en sa version modifiée de temps à autre, plus amplement décrite à la rubrique 3.6 ci-dessus.

Ces conventions sont disponibles sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

13. EXPERTS

Au 31 décembre 2025, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., CPA auditeur, CA, de Montréal, est l'auditeur de la Société. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., CPA auditeur, CA, de Montréal, a déclaré qu'il était indépendant de la Société conformément aux règles de déontologie des auditeurs.

Des informations quant aux analyses et rapports préparés à la demande de la Société par l'expert Hugessen Consulting sont contenues aux rubriques 10.1.4 à 10.1.6 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 26 mars 2026 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et sur les principaux porteurs de titres de la Société, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 26 mars 2026 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans les états financiers consolidés audités, dans les notes afférentes et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Ces documents sont mis à la disposition du public et peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat corporatif de la Société à son siège social situé au 755, rue Principale, Rougemont (Québec) J0L 1M0, téléphone : 450-469-5815. Ils peuvent aussi être obtenus sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

15. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

15.1 Charte

L'annexe A du présent document contient la charte du comité d'audit.

15.2 Composition du comité d'audit

En date des présentes, le comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants, soit M. Pierre Lessard, qui en est le président, M. Paul Bouthillier et M. Luc Doyon. Les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

15.3 Formation et expérience des membres du comité d'audit

La section qui suit présente la formation et l'expérience pertinente de chaque membre actuel du comité d'audit en ce qui a trait à a) la compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers, b) la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves, c) l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités et d) la compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière.

Pierre Lessard est membre du conseil d'administration et du comité des ressources humaines et de rémunération ainsi que président du comité d'audit. Entre 1978 et 2019, il a occupé plusieurs postes de responsabilité chez PricewaterhouseCoopers, incluant en tant que membre du comité national des ressources humaines, membre de l'équipe de direction du Québec, associé responsable du groupe de fiscalité pour l'Est du Canada et membre du comité de direction national du groupe de fiscalité canadien. M. Lessard siège au conseil d'administration d'Agropur Coopérative à titre d'administrateur invité et participe aux réunions de son comité d'audit, de son comité des ressources humaines et de son comité de gouvernance. Il est également président du conseil d'administration d'Investissements Trévi inc. depuis mai 2022 et siège sur son comité d'audit et sur son comité des ressources humaines depuis 2019 et 2020 respectivement. Depuis 2024, M. Lessard est également membre du conseil d'administration du Groupe d'Achat SMP Inc. Il a auparavant été membre du conseil d'administration de Groupe Vast-Auto inc. et de la Maison des soins palliatifs de Laval, ainsi que membre du bureau des gouverneurs et membre du comité exécutif de la Fondation canadienne de fiscalité. Pierre Lessard détient un MBA de HEC Montréal et a gradué du programme exécutif de Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Il est membre de l'Ordre des CPA du Québec et détient le titre IAS.A octroyé par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Paul Bouthillier est membre du conseil d'administration et du comité d'audit ainsi que président du comité des ressources humaines et de rémunération et du comité de gouvernance. Il a été président de Lavo inc. de 1997 à 2007, et vice-président exécutif de 1977 à 1997. Il a pratiqué à titre d'avocat dans un cabinet de pratique privée de 1975 à 1977. M. Bouthillier est l'un des fiduciaires de la Fondation J.A. DeSève et membre du conseil d'administration de Compagnie France Film inc. depuis 2014. Il a été membre du conseil d'administration du Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de

consommation (CTAC) de 1999 à 2007. Paul Bouthillier détient un MBA de HEC Montréal ainsi qu'une licence en droit (LL. L.) de l'Université de Sherbrooke. Il est membre du Barreau de la province de Québec.

Luc Doyon est membre du conseil d'administration et du comité d'audit. Entre 1983 et 2017, il a occupé plusieurs postes au sein du groupe industriel français Air Liquide, notamment ceux de vice-président des gaz marchands chez Air Liquide Amérique à Houston et de président et chef de la direction d'Air Liquide Canada. De 2012 à 2017, il a été président-directeur général de la division soudage du groupe à Paris. Il est fiduciaire du Chemtrade Logistics Income Fund, membre de son comité du capital humain et de la rémunération et président de son comité Responsible Care. Depuis 2019, M. Doyon est également membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec, où il siège au comité des ressources humaines et au comité des investissements et des grands projets. M. Doyon est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal et d'un diplôme d'études supérieures en ingénierie du soudage de l'École supérieure du soudage et de ses applications (ESSA) à Paris. Il a été membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec de 1988 à 2014. M. Doyon a également suivi le programme de formation des cadres à l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires) à Fontainebleau, en France.

15.4 Politique d'approbation des mandats non liés à l'audit

La Société a adopté, en date du 11 novembre 2022, une nouvelle politique concernant les services pouvant être accomplis par les auditeurs externes, incluant ceux non liés à l'audit.

Cette politique a été modifiée en date du 21 mars 2024 et du 7 mai 2024 dans la foulée des modifications aux normes du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) relatives aux services que l'auditeur externe peut rendre à des sociétés affiliées à la Société, incluant i) les sociétés en amont qui contrôlent, directement ou indirectement, la Société et ii) les sociétés affiliées en aval qui sont contrôlées, directement ou indirectement, par la Société.

La politique, en sa version modifiée, se lit ainsi :

La politique d'approbation des services pouvant être accomplis par les auditeurs externes vise la Société ainsi que les sociétés affiliées à la Société, incluant i) les sociétés en amont qui contrôlent, directement ou indirectement, la Société et ii) les sociétés en aval qui sont contrôlées, directement ou indirectement, par la Société. En début d'année, la liste des services d'audit et des services non liés à l'audit et les montants connexes estimés doivent être approuvés par le comité d'audit. Une fois cette approbation obtenue, le chef de la direction financière de la Société peut retenir les services des auditeurs externes pour leur confier des tâches ou des fonctions particulières telles qu'approuvées par le comité d'audit. Les honoraires pour les services autorisés autres que les services d'audit ne doivent pas générer, à moins d'exception, des honoraires supérieurs à 50 % des honoraires d'audit de base (ci-après « Limite Autorisée »). Le président du comité d'audit a le pouvoir d'autoriser, en cours d'année, tous les services d'audit et non liés à l'audit devant être fournis par les auditeurs externes qui n'auraient pas été approuvés au préalable par le comité d'audit, jusqu'à concurrence d'un montant de 75 000 \$, sous la Limite Autorisée. Dans tous les cas, un rapport en est fait trimestriellement au comité d'audit, qui doit alors approuver les services et honoraires autres que ceux déjà approuvés par le comité d'audit en début d'année.

15.5 Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires facturés par l'auditeur externe de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Catégorie d'honoraires	Exercices terminés les	
	31 déc. 2025 (\$)	31 déc. 2024 (\$)
Honoraires d'audit	1 626 682	2 401 077
Honoraires pour services liés à l'audit	198 074	575 160
Honoraires pour services fiscaux	367 495	462 673
Autres honoraires	Néant	200 000
Honoraires totaux	2 192 251	3 638 910

La catégorie « Honoraires d'audit » inclut les honoraires liés à ce qui suit :

- la présentation et la certification de l'information financière;
- l'examen des états financiers consolidés trimestriels.

La catégorie « Honoraires pour services liés à l'audit » comprend les honoraires liés à ce qui suit :

- l'audit des états financiers des régimes de retraite;
- des services de traduction de documents d'information trimestriels et annuels;
- des examens, analyses et recommandations concernant des documents et des règles comptables variés;
- pour l'exercice 2024 seulement, les services de vérification diligentes à l'égard de l'acquisition de Summer Garden.

La catégorie « Honoraires pour services fiscaux » concerne les honoraires liés à ce qui suit :

- les conseils en matière de structure fiscale et les services d'audit en matière de vérification diligente fiscale;
- diverses consultations à l'égard des aspects fiscaux des activités de la Société;
- l'analyse de la situation fiscale de la Société;
- l'examen et la préparation de la déclaration de revenus de la Société.

La catégorie « Autre honoraires » concerne les honoraires liés à ce qui suit :

- des procédures de diligence pour l'optimisation des opérations.



ANNEXE A. CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

1. AUTORITÉ

Le comité d'audit (le **comité**) est un comité permanent du conseil d'administration d'Industries Lassonde Inc. (la **société**) chargé de surveiller les processus comptables et de communication de l'information financière de la société et les audits, par son auditeur externe, de ses états financiers de même que la gestion des risques de l'entreprise.

Le comité a libre accès au personnel et aux documents de la société et on lui accorde les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Il a ainsi le pouvoir d'engager les conseillers et aviseurs qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat et de fixer leur rémunération.

Les dispositions de cette charte n'ont pas pour effet de limiter les dispositions du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* publié par les autorités canadiennes de valeurs mobilières (le **Règlement 52-110**). En cas de conflit, les dispositions du Règlement 52-110 prévaudront sur les dispositions de cette charte.

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

2.1 Membres

Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs indépendants de la société possédant chacun, selon la détermination du conseil d'administration, des compétences financières. Aux fins des présentes :

- **administrateur indépendant** a le sens qui lui est attribué au Règlement 52-110 et désigne, sous réserve des limites et exceptions prévues au Règlement 52-110, un membre du comité d'audit qui n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la société, laquelle relation pourrait, de l'avis du conseil d'administration, raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant de ce membre du comité;
- **compétences financières** a le sens prévu au Règlement 52-110, à savoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la société.

2.2 Nomination et durée du mandat

Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres et leur nombre sont déterminés par le conseil d'administration à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires ou à toute autre réunion, notamment pour combler une vacance. Le conseil d'administration peut en tout temps nommer des membres additionnels qui, de l'avis du conseil, satisfont aux conditions d'éligibilité décrites dans la présente charte. Le conseil d'administration peut également démettre des membres du comité.

2.3 Président et secrétaire

Le président du comité doit être nommé parmi ses membres par le conseil d'administration pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité. Le secrétaire du comité est choisi par le comité.

2.4 Réunions

- a. Le comité se réunit au moins quatre fois par an afin d'examiner les états financiers annuels et trimestriels de la société et peut tenir des réunions spéciales au besoin. Le président du comité, après consultation des membres, détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux. Le comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité tient des séances à huis clos au terme de chaque réunion, avec les auditeurs externes, avec la direction (au moins annuellement) et entre les membres du comité.
- b. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité de ses membres en fonction et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents qui se prononcent sur la décision à prendre.
- c. Le compte rendu des réunions du comité sera préparé de façon diligente par le secrétaire du comité ou toute autre personne désignée par le comité. Le comité fait périodiquement rapport de ses réunions et travaux au conseil d'administration et, dans la mesure possible, à la première réunion du conseil qui suit une réunion du comité.
- d. En plus des membres du comité, toute autre personne peut assister aux réunions à la demande du président du comité ou avec le consentement du comité. L'auditeur externe reçoit avis des réunions du comité et a droit d'y assister et être entendu.

2.5 Auditeur interne

Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur interne ou chef des services financiers de la société. Lorsqu'il est nommé, l'auditeur interne relève du chef de la direction. L'auditeur interne peut communiquer directement avec le comité.

2.6 Auditeur externe

L'auditeur externe relève directement du comité.

3. MANDAT ET RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du comité comprennent ce qui suit :

3.1 Supervision

Surveiller les travaux de l'auditeur externe en ce qui concerne les services d'audit, d'examen ou d'attestation qu'il est appelé à rendre.

3.2 Résolution de désaccords

Considérer tout désaccord entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière et s'assurer que la direction et l'auditeur externe ont pris des mesures afin de résoudre ces désaccords.

3.3 Révision des états financiers et documents publiés

Réviser les états financiers trimestriels et annuels de la société, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers avant leur diffusion et, si le comité en est satisfait, en recommander l'approbation par le conseil d'administration.

3.4 Révision des documents annuels

Réviser le contenu de la notice annuelle et du rapport annuel de la société et, si le comité en est satisfait, en recommander l'approbation par le conseil d'administration.

3.5 Révision des procédures

Faire l'examen des répercussions prévues de nouvelles normes comptables ou d'audit ou de nouvelles règles en matière de valeurs mobilières relatives aux questions comptables ou d'audit.

3.6 Évaluation des risques

Faire l'étude et l'évaluation périodiques des facteurs de risque inhérents à la société et s'assurer de la mise en place de mesures appropriées pour les gérer efficacement.

Réviser la politique et les procédures de gestion des risques tant opérationnels que financiers incluant celles en matière de risque de change, de fraude, de sécurité de l'information et cybersécurité et d'enjeux fiscaux. Surveiller l'efficacité des mesures prises pour gérer ces risques.

S'assurer que le portefeuille d'assurances de la société fait l'objet d'une révision annuelle.

3.7 Évaluation des contrôles

Évaluer de façon périodique, au besoin avec l'aide de l'auditeur externe, la présence des systèmes nécessaires aux fins de contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière et revoir périodiquement l'efficacité de ces systèmes.

Examiner les questions de conformité juridique, les litiges importants et autres questions juridiques qui pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers de la société.

3.8 Évaluation des procédures

Évaluer de façon périodique les procédures mises en place par la société pour la communication de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la société et s'assurer périodiquement de leur efficacité.

3.9 Plaintes

Superviser la mise en œuvre, le fonctionnement et l'efficacité des procédures de la société concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et de la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

3.10 Audit interne

Examiner le programme d'audit interne afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de l'exactitude de l'information financière.

En collaboration avec le chef de la fonction d'audit interne ou le chef des services financiers de la société, confier en impartition les mandats d'audit interne jugés pertinents par le comité.

3.11 Choix de l'auditeur externe

Recommander au conseil d'administration le choix de l'auditeur externe pour l'exercice à venir et les honoraires qui lui sont payés et s'assurer de son indépendance.

3.12 Plan d'audit

Revoir annuellement le plan d'audit préparé par l'auditeur externe.

3.13 Services non liés à l'audit

Adopter une politique concernant l'approbation préalable par le comité de tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la société peut rendre à la société et ses filiales conformément à la réglementation applicable (Règlement 52-110). Revoir et approuver les honoraires afférents à ces services.

3.14 Discussions avec l'auditeur externe

Rencontrer l'auditeur externe au sujet des états financiers et des systèmes de contrôle de la société et de ses recommandations à cet égard.

3.15 Politiques d'engagement

Examiner et approuver des politiques d'engagement de la société à l'égard des associés et des salariés, anciens ou actuels, de l'auditeur externe de la société, que cet auditeur soit actuel ou ancien.

3.16 Inspection du CCRC

Obtenir et discuter avec l'auditeur externe annuellement le contenu du rapport du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) suite à son inspection des cabinets d'audit visés par son programme d'inspection ainsi que les résultats de l'audit du CCRC si le dossier de la société a été retenu par le CCRC pour inspection.

3.17 Évaluation annuelle

Procéder à l'évaluation annuelle des services de l'auditeur externe en collaboration avec la direction.

3.18 Régimes de retraite

Réviser, s'il y a lieu, les états financiers des régimes de retraite de la société.

3.19 Fonctions reliées au mandat

Exécuter toute autre fonction reliée à son mandat en vertu de cette charte ou de la réglementation applicable ainsi que tout autre mandat que le conseil d'administration peut lui confier de temps à autre.

3.20 Évaluation du rendement du comité

S'assurer de l'existence d'un processus d'évaluation annuelle du rendement du comité. Attester annuellement que le comité a couvert tous les éléments de son mandat.

3.21 Révision du mandat

Réviser annuellement son mandat et faire des recommandations, le cas échéant, au conseil d'administration à cet égard ou sur toute autre question jugée d'intérêt pour la société.

3.22 Délégation

Déléguer, si le comité le juge approprié, à un sous-comité ou à l'un des membres du comité toute responsabilité qui lui incombe avec l'autorité qu'il juge requise pour s'acquitter de cette responsabilité.